

ATTESTATION D'ASSURANCES

DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, **AIAC Courtage**, société de courtage d'assurances dont le siège social est situé 14, rue de Clichy, 75009 Paris, certifions que la Fédération Française Sports pour Tous – 12, place Georges Pompidou, 93160 Noisy-le-Grand, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de la compagnie **MMA** sous le numéro **127.127.801**, ce tant pour son propre compte que pour celui des Comités Régionaux, Comités Départementaux et **Clubs affiliés**.

Le contrat, conforme aux articles L.321-1 à L.321-9 et D.321-1 à D.321-5 du Code du Sport, a pour objet de couvrir les Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités statutaires et administratives.

Montant des garanties et franchises, y compris frais de défense :

Garantie	Montant	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	15.250.000 € par sinistre et par an	
Dont		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	9.150.000 € par sinistre	néant
Dommages immatériels non consécutifs	1.525.000 € par sinistre et par an	1.525 € par sinistre

Cette attestation ne saurait entraîner les Assureurs au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère suivant le tableau des garanties ci-dessus. Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020.

Fait à Paris le 2 septembre 2019.

